

## Le mot du maire

Un numéro un peu plus « épais » – 4 pages supplémentaires – pour porter à votre connaissance le maximum d'informations. Après un printemps météorologiquement et socialement bien morose, ce 6ème numéro vous parvient en plein été (enfin!), été qui a commencé en bleu... pour les amateurs de ballon rond.

L'Écho de la Vonne s'est lui mis au vert car il est toujours question d'environnement. Il vous présente également les grandes lignes du budget communal 2016 : ce n'est pas rose, les subventions, une de nos principales sources de financement, étant de plus en plus difficiles à obtenir.

Nous vous proposons aussi un point sur l'intercommunalité, un gros chantier en cours, et qui va entrer dans une phase déterminante pour, entre autres, la gouvernance du nouvel EPCI, notre place au sein de celui-ci, et l'organisation pour garantir l'équité entre les territoires.

C. Litt

# **Bonne retraite Yvon!**

H asard du calendrier, c'est le jour de la fête du Travail, mais aussi son 1<sup>er</sup> jour de retraite, que s'est déroulée une petite cérémonie à l'occasion de la fin du parcours professionnel d'Yvon Fallourd, notre agent technique communal.

Pour marquer l'événement, la mairie a rassemblé les équipes municipales que le nouveau retraité a connues pendant son service au sein de la commune, ses collègues, ainsi que les personnes qu'il a souhaité inviter.

Le maire Claude Litt, au cours de son allocution, a tenu, au nom des élus successifs, à témoigner à cet agent toute leur reconnaissance pour le dévouement sans faille dont il a fait preuve à l'égard de la commune pendant 22 ans. Il a également souligné sa grande implication dans la protection de l'environnement, et sa démarche de transmission envers son jeune collègue, Florent Rousseau, qui a repris le flambeau.

Prenant la parole à son tour, M. Fallourd a notamment fait état des évolutions importantes dans le métier en une trentaine d'années : « Le métier de départ n'a plus rien à voir avec celui d'aujourd'hui. On est passé par exemple de la faux à la tondeuse autoportée ». Heureusement car les travaux de tonte sont bien plus importants actuellement. La création de nombreux massifs fleuris nécessitent également beaucoup d'entretien. Yvon Fallourd a pu apprécier pendant quelques années le « confort » de travail de l'atelier technique implanté au Pré Sableau. Parallèlement à son activité professionnelle, il s'est fortement investi, à Jazeneuil et ailleurs, dans le football, comme pratiquant et éducateur sportif.

Après avoir remercié plusieurs personnes à des titres divers, Yvon Fallourd a fait part à l'assemblée de son regret d'avoir eu à constater et à subir une forte augmentation du nombre des incivilités : excès de vitesse, mauvais stationnements, décharges sauvages, manque de respect des agents communaux et de leur travail, et parfois insultes.

Les choses étant dites, un verre de l'amitié a permis à chacun de trinquer avec celui qui arpentera désormais les voies communales comme simple randonneur.





# Jazeneuil sans pesticides

La commune de Jazeneuil passe la vitesse supérieure en matière de gestion des espaces publics sans pesticides.

C e printemps 2016 aura été riche d'événements autour de la charte Terre Saine et la Trame Verte et Bleue à Jazeneuil, notamment au mois de mars avec :



▶ vendredi 4 en soirée, une première réunion publique animée par le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) de Coutières sur la biodiversité et les pesticides, suivie d'un atelier de fabrication de produits d'entretien naturels. Ce

fut également l'occasion d'admirer le travail des enfants qui ont réalisé, grâce à l'intervention du CPIE à l'école, de nombreux nichoirs en bois. Ceux-ci vont ensuite être placés à différents endroits pertinents au bénéfice des oiseaux;

dimanche 6, une aprèsmidi jeux à la bibliothèque avec l'inauguration de l'expo Terre Saine qui y est restée tout le mois de mars, et un atelier de fabrication d'objets « nature » ;



Prom'haies et les Croqueurs de pommes aux ateliers municipaux du Pré Sableau. Chacun a pu apprendre différentes techniques de greffage grâce aux experts de ces associations et repartir avec des plants de pommier ou de poirier, au choix, pour son propre jardin.

# La réglementation évolue...

Les produits phytosanitaires seront progressivement retirés de la vente en magasin à partir de l'an prochain pour une interdiction complète en 2019!

Et les préparations naturelles alors ?
Le décret simplifiant la procédure d'autorisation des alternatives aux produits désormais interdits est paru le 30 avril (« préparations naturelles peu préoccupantes », PNPP). Des associations dénoncent une liste de substances insuffisante, mais c'est déjà un premier pas vers le bon sens... Plus d'infos sur le web :

http://bit.ly/1NF7J2K

#### Le saviez vous?

La réunion d'information avec le CPIE a été l'occasion de découvrir en détail les familles de produits, leur fonctionnement et leurs effets sur la santé. Finalement tout le monde est concerné! Particuliers, entreprises, agriculteurs, collectivités... La France est le premier pays consommateur de produits phytosanitaires en Europe. 97% des cours d'eau sont contaminés. 229 molécules différentes ont été détectées dans les eaux de surface, certaines déjà interdites depuis longtemps. 1 g de substance active pollue 10 000 m³ d'eau, soit un fossé rempli de 10 km de long ou la consommation d'une famille pendant 30 ans.

▶ Enfin, plus récemment, le vendredi 20 mai en soirée, était organisé à la salle des fêtes un temps d'échanges animé par Catherine Déret de Cycléum. L'objectif était d'informer et d'échanger sur les nouvelles pratiques d'entretien des espaces communaux dans le cadre de la démarche Terre Saine. Suivaient un atelier de fabrication de bombes à graines, une collation et la distribution de sachets de semences.

La commune souhaite favoriser l'ensemencement des pieds de murs avec cette distribution de graines, afin de privilégier des fleurs qui masquent ou prennent la place des adventices sur les trottoirs. Si vous souhaitez participer à cette opération pilote n'hésitez pas à nous demander un sachet de graines, il en reste encore quelques dizaines!

Avec la mise en œuvre du plan de gestion différenciée des espaces verts, la commune s'engage vers l'obtention du premier papillon du label Terre Saine, anticipant sur l'interdiction des produits « phytos » imposée aux collectivités dès 2017. Les actions menées dans ce cadre ont été financées avec l'aide de la Région Poitou-Charentes et de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

## Végétation spontanée, herbes folles...

Nos anciens se souviennent certainement des usages bénéfiques, connus depuis des lustres, des espèces que l'on a désormais l'habitude d'éliminer. Le livre *Sauvages de nos rues*, qui est disponible à la bibliothèque, donne de nombreux exemples intéressants : le lierre est un antiviral, expectorant et insectifuge, la chélidoine soigne des affections dermatologiques notamment les verrues, mais aussi au niveau des yeux, le plantain lancéolé calme la toux et les piqûres d'insectes, etc.



# Le budget communal 2016

Torose en 2015, la conjoncture économique n'est guère plus brillante en 2016, aggravée par un climat social largement dégradé. Moins commentée cette année, la baisse des dotations de l'Etat se poursuit néanmoins. Les maires et élus locaux ont continué de manifester leurs inquiétudes concernant les investissements, ce qui a incité le Président de la République à annoncer au Congrès des maires de France une réduction de moitié de la baisse des dotations prévue pour les communes pour 2017. Comme l'an dernier, une nouvelle baisse de 5,6 % de la dotation globale forfaitaire – dont la réforme a également été annoncée par M. Hollande – va impacter le budget communal. En revanche, les dotations de solidarité rurale et de péréquation sont stables par rapport à 2015.

Côté subventions, si le Conseil départemental affiche clairement la volonté de relancer l'économie locale en soutenant les investissements, le Conseil régional, contraint par des difficultés financières, se recentre sur ses missions et restreint ainsi les aides.

Le **budget de fonctionnement**, présenté cidessous, s'équilibre à 533 762,00 €.

Dans la colonne *Dépenses*, les grandes « masses » restent les *Attributions de compensation*, à 32,80 %, les *Charges de personnel*, à 31,41 %, et les *Charges à caractère général*, à 24,32 %. L'augmentation – de 2,9 % en comparant les prévisionnels 2015 et 2016 – des charges de personnel s'explique notamment par la décision unanime du conseil municipal de recruter un agent technique en CAE (Contrat d'Accompagnement à l'Emploi). En effet, 1 ETP (Emploi à Temps Plein) au service technique est insuffisant pour mener à bien toutes les tâches – essentiellement – d'entretien. Ou alors il faudra en faire moins.

Dans la section *Recettes*, les *Impôts et taxes*, à 50,10 %, et les *Dotations et subventions*, à 45,15 %, constituent toujours les ressources principales de la commune. Le chapitre *Impôts* 

## Le budget de fonctionnement

DÉPENSES	
Charges à caractère général Achats de matériels et matériaux, travaux d'entretien, contrats de maintenance, anima- tions, etc.	129 815 €
Charges de personnel Rémunérations des personnels, cotisations patronales.	167 645 €
Atténuations de produits Attributions de compensation (transfert de compétence vers la C.C.P.M.)	175 100 €
Autres charges de gestion courante Indemnités des élus, subv. associations & CCAS	36 925 €
Charges financières et exceptionnelles  Dépenses d'ordre	18 700 € 5 577 €

### RECETTES

Impôts et taxes Taxes foncières et d'habitation  267 393 €  Dotations et subventions  240 969 €	Produits divers (services, gestion courante)	12 500 €
Dotations et subventions 240 969 €	Impôts et taxes	
	Dotations et subventions	240 969 €
Atténuations de charges $5800€$ Excédents de fonctionnement et recettes d'ordre $7100€$	Atténuations de charges Excédents de fonctionnement et recettes d'ordre	



et taxes est en augmentation de plus de 5 % grâce au retour dans notre budget d'un fonds de péréquation auparavant reversé à la Communauté de communes (en raison d'un défaut de vote unanime en 2015 des 9 municipalités, le reversement vers la CCPM n'était plus possible).

Guidé jusque-là par la nécessité d'un effort fiscal de la commune pour préserver le montant des dotations de l'État, le conseil municipal a, pour la première fois depuis de nombreuses années, voté en faveur du maintien du taux des taxes locales. Par 12 voix pour et 3 voix contre, il a donc été décidé de ne pas augmenter les 3 taux.

Malheureusement, cela ne veut pas dire nécessairement une baisse de vos impôts, car, fautil le rappeler, la part communale n'est qu'une partie de ces impositions locales : à partir d'une base d'imposition décidée par l'Etat – revalorisée chaque année –, s'appliquent aussi les parts intercommunale et départementale.

Comme vous pouvez le vérifier dans le tableau ci-dessous, la section d'investissement s'équilibre à 385 204,00 €.

Dans ces projets d'investissement, figure à nouveau la sécurisation du bourg. Il s'agit cette foisci d'aménager un cheminement piétonnier le long de la rue des 3 Vallées afin de sécuriser le déplacement des piétons entre le Champ de la

Croix et le centre-bourg. Ces travaux permettront aussi de protéger une sortie de propriété notablement dangereuse car située dans un virage, et de gérer les eaux pluviales de cette rue en pente.

Autre chantier : la mise en conformité de l'accessibilité des bâtiments publics qui démarre cette année. C'est un programme lourd, tant sur le plan financier que sur celui de la mise en œuvre, qui court sur 3 ans sous forme d'agenda appelé Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée).

Lors des derniers travaux sur le toit de l'église St-Jean-Baptiste, il a été relevé qu'une reprise du solin sud était nécessaire afin d'assurer une meilleure étanchéité. Des travaux sur l'installation campanaire sont également prévus, le système actuel présentant de réels signes d'usure.

Enfin, la municipalité a décidé de démarrer un programme long, coûteux mais nécessaire pour renforcer la sécurité incendie dans les villages où le débit des traditionnelles bornes incendie est insuffisant, quand elles existent. Pour cela, il sera procédé à l'installation de réserves incendie de 120 m<sup>3</sup> – 2 en 2016 – sur des terrains mis aimablement à disposition par leurs propriétaires, et validés par le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours).

Voici pour les grandes lignes de cette section.

#### La section d'investissement

# DÉPENSES Opérations financières et d'ordre 63 248 € Remboursements des emprunts, travaux en prunt d'équilibre budgétaire, etc. Projets d'investissement Sécurisation du bourg, travaux de restau-321 956 € ration de l'église, travaux d'accessibilité, protection incendie, acquisition de matériels divers, etc. Subventions, dotations liées aux projets d'investissement.

#### RECETTES

Opérations financières et d'ordre Report de l'excédent d'investissement 2015, 194 038 € de l'excédent de fonctionnement 2015, em-

191 166 €



# Intercommunalité

L de <u>fusion</u> avec Grand Poitiers qui a été voté par la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale). Contrairement à l'extension où les EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) rejoignant Grand Poitiers auraient été contraints d'adopter les compétences déjà en place, le processus de fusion permet et oblige les 5 EPCI d'être acteurs pour décider ensemble des compétences qu'ils voudront conserver à la nouvelle intercommunalité. Les autres seront, soit restituées aux communes, soit organisées à une échelle de plusieurs communes.

La première réunion des 42 maires, le 19 mars, a lancé le processus de fusion. À l'issue, un comité de pilotage a été mis en place pour répartir les rôles entre les maires. Ces derniers seront

invités à se réunir régulièrement afin de suivre l'évolution des dossiers et fixer les principales orientations.

En plus des réunions plénières, les maires se sont donc inscrits dans un ou plusieurs des 4 groupes de travail mis en place : la communi-

cation, les finances, le projet et l'organisation et les compétences du nouvel EPCI.

Depuis le début du printemps, un travail d'envergure est donc mené pour dresser un état des lieux précis des 5 intercommunalités dans divers domaines afin de bien mesurer les enjeux de convergence.

Pour ce qui est des finances, le diagnostic identifiera les points qui risquent de poser problème dans le cadre de la fusion. Il permettra aussi d'établir le budget consolidé des 5 EPCI et anticiper ainsi la préparation du budget 2017 du nouvel EPCI.

Dans le domaine des ressources humaines, il s'agira notamment de lister les statuts, régimes indemnitaires, organisations du travail, personnels mutualisés avec les communes, personnels mis à disposition, etc., avec pour objectif d'identifier les compétences des agents.

Les bases de données existantes ainsi que les logiciels utilisés feront l'objet d'un état des lieux exhaustif qui déterminera, entre autres, leur compatibilité entre eux.

Enfin, un inventaire des bâtiments et matériels

permettra de partager la connaissance du patrimoine et des moyens dont disposera le futur EPCL

Pour éviter toute rupture de service public, il est indispensable d'anticiper l'organisation des services publics à mettre en place pour le futur EPCI dès le début 2017, lorsque le nouvel exécutif sera élu.

Une étude va être lancée pour l'organisation de pôles territoriaux qui seront la représentation « déconcentrée » du nouvel EPCI dans les secteurs éloignés du pôle urbain. Par ailleurs, l'exercice de la compétence « voirie » nécessitera de s'appuyer sur des centres de travaux au plus près des communes. De ce point de vue, le Pays Mélusin a de sérieux atouts avec la Maison des Services publics et la plateforme « voirie » installée sur le site de la déchèterie des Pins.

Pour être utile et efficace, le nouvel EPCI devra être en capacité d'apporter des réponses à un

certain nombre de sujets. L'organisation de l'ensemble des services (santé, éducation, commerces, transports, crèches, périscolaire, loisirs, équipements culturels, sportifs, etc.) attendus par les habitants, à une échelle pertinente: mieux faire coïncider l'organisation

administrative locale avec les territoires vécus par les habitants.

Avec la loi NOTRe, il revient aux EPCI de décliner les outils du développement économique à l'échelle de leur bassin d'emploi et de les mettre en œuvre concrètement.

La solidarité territoriale entre les zones urbaines, péri-urbaines et rurales doit être assurée. Leurs sorts sont liés, et toutes les forces sont nécessaires pour exister au sein de la grande région. Le renforcement des compétences et du périmètre de l'agglomération permettra d'augmenter les dotations de l'État de l'ordre de 5 millions d'euros, et donc d'augmenter les ressources financières de l'EPCI. Sans négliger la nécessité de réaliser des économies d'échelle.

▶ Le 9 juin, la Préfète de la Vienne a pris un arrêté définissant le périmètre (liste des 42 communes) du nouvel EPCI. Les communes concernées ont, à compter de cette date, 75 jours pour donner un avis simple. Le périmètre sera définitivement arrêté si la moitié des communes représentant les 2/3 de la population votent favorablement.

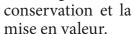




# L'urbanisme en questions

Pour les nouveaux habitants, mais aussi pour ceux qui auraient « oublié », nous republions cet article diffusé dans le bulletin municipal d'octobre 2014 pour vous aider dans vos démarches lorsque vous envisagez des travaux.

- ▶ Quel est le rôle de l'ABF ? L'architecte des bâtiments de France est systématiquement associé à l'instruction des dossiers lorsque les travaux se situent dans le périmètre de protection d'un monument historique. Son accord est prépondérant lorsque le projet est en « covisibilité » d'un de ces monuments, c'est-à-dire si le monument est visible du lieu des travaux, ou vice-versa.
- **Qu'est-ce qu'un périmètre de protection ?** C'est un espace protégé et situé dans un rayon de 500 m autour d'un monument historique, dans lequel une attention particulière est portée aux travaux qui y sont réalisés afin d'en garantir la





• Quel est le rôle de la municipalité? Elle a pour rôle de veiller à cette conservation, à cette mise en valeur, voire à l'amélioration de notre patrimoine architectural, ur-

bain et paysager, et ce dans l'intérêt général. Le secrétariat de mairie, quant à lui, vous apporte toute l'aide et tous les conseils nécessaires.

- Que faut-il faire avant d'entreprendre des travaux ? Il convient de déposer un permis de construire, d'aménager ou de démolir, ou une déclaration préalable, selon la nature des travaux envisagés (voir page suivante). Le secrétariat de mairie vérifie si les dossiers sont complets et suffisamment précis, puis vous délivre un récépissé avec un numéro d'enregistrement.
- Quels sont les délais pour la réponse ? Les services compétents se donnent 1 mois pour instruire les dossiers de déclaration préalable et 2 mois pour les permis de construire (maison individuelle). Ces délais sont majorés d'un mois supplémentaire lorsque le projet se situe dans le périmètre d'un monument inscrit ou classé. À Jazeneuil, ce sont : l'église St-Jean-Baptiste, la maison du XVème et le Logis de la Cour.
- ▶ Quelles tuiles utiliser pour une couverture ? Pour des travaux de réfection de couver-

ture, seules des tuiles « tiges de botte » de terre cuite sont admises, avec courants demi-ronds



et chapeaux anciens de récupération ou, s'ils sont neufs, de tons mêlés, avec pose brouillée. Les faîtages, rives, arêtiers et égouts sont réalisés de manière

traditionnelle au moyen de tuiles demi-rondes scellées au mortier de chaux.

Pour des travaux de ravalement de façade, l'enduit extérieur est réalisé au mortier de chaux naturelle, avec des sables blonds de carrière de moyenne granulométrie, serré à la truelle et bros-

sé avant séchage complet. Cet enduit ne devra pas dépasser le nu des pierres de taille (encadrement de baies et chaînages d'angle). Par sa couleur, l'en-



duit employé doit se rapprocher de la coloration ocrée (ton sable) des enduits traditionnels des immeubles anciens du bourg. Les « pierres apparentes » sont possibles sur les façades ne donnant pas sur la rue, et sur les dépendances.

- ▶ Quelles couleurs utiliser quand on veut repeindre? Les menuiseries et ferronneries sont peintes uniformément dans des tons blanc cassé, gris clair ou gris coloré (le rouge « sang de bœuf » peut être admis).
- Puis-je faire comme mon voisin? L'exemple de la maison voisine n'est pas un bon exemple s'il y a utilisation de matériaux non préconisés. Cela peut relever de l'antériorité (travaux effectués avant telle ou telle réglementation par exemple) ou d'une forme d'omission (dépôt de demande, respect de l'arrêté, etc.).
- Mes travaux sont finis! Il vous reste encore à déposer en mairie la déclaration d'achèvement et de conformité des travaux.
- Et à quoi ça sert tout cela? Qui ne s'est pas un jour arrêté pour contempler la beauté d'un lieu? Nous avons de quoi être fiers de notre commune, Jazeneuil, exposée dans un grand nombre de brochures touristiques de la Vienne, présente dans le film du cinéma dynamique du Futuroscope, destination de pique-niques et de randonnées... Son église, sa vallée, mais aussi son bourg, en font un endroit remarqué et remarquable, qu'il faut préserver.



# Règles d'urbanisme les plus courantes

## Constructions créant de nouvelles surfaces de plancher ou d'emprise au sol

Nature des constructions	Pas de formalité au titre de l'urbanisme si	Déclaration préalable si	Permis de construire si
Construction de nouvelles surfaces de plancher.	Surface inférieure ou égale à 5 m².	Surface supérieure à 5 m² et inférieure ou égale à 20 m².	Surface supérieure à 20 m².

# Constructions ne créant pas de surface de plancher ou créant moins de 5 m² de surface de plancher, soumises à permis, à déclaration préalable ou à aucune formalité selon leur hauteur

Nature des constructions	Pas de formalité au titre de l'urbanisme si	Déclaration préalable si	Permis de construire si
Murs (autres que les murs de soutènement et de clôture).	Moins de 2 m de haut.	2 m de haut et plus.	

#### Autres constructions ou installations

Nature des constructions	Pas de formalité au titre de l'urbanisme si	Déclaration préalable si	Permis de construire si
Piscines non couvertes ou dont la couverture a moins de 1,80 mètre.	Bassin inférieur ou égal à $10 \text{ m}^2$ .	Bassin supérieur à 10 m² et inférieur ou égal à 100 m².	Bassin supérieur à 100 m².
Clôtures (murs, treillis, pieux, palissades, grilles, barbelés, grillages, portes de clôture, etc.).	Clôtures nécessaires à l'activi- té agricole.	Dans tous les autres cas.	

## Travaux sur constructions existantes et changements de destination

Nature des constructions	Pas de formalité au titre de l'urbanisme si	Déclaration préalable si	Permis de construire si
Changements de destination (transformation d'une grange en habitation par exemple)		Sans travaux, ou avec des travaux qui ne modifient pas les structures porteuses du bâtiment ou sa façade	Avec des travaux qui mo- difient soit les structures porteuses du bâtiment, soit une façade
Travaux de ravalement		Situés dans le périmètre de protection d'un monument inscrit ou classé.	
Travaux ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur, sans changement de destination (toiture, ouverture, etc.).		Modifications de l'aspect extérieur du bâtiment	Travaux ayant pour effet de modifier le volume du bâti- ment en créant une surface de plancher de plus de 20 m²
Autres travaux		<ul> <li>Travaux modifiant ou supprimant un élément de construction protégé par le PLU;</li> <li>transformation de moins de 20 m² de surface en surface de plancher.</li> </ul>	Transformation de plus de 20 m² de surface en surface de plancher.

azeneuil

# Syndicat des Vallées du Clain Sud

S uite au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), les structures à compétence rivière dans le département de la Vienne et notamment sur le bassin versant du Clain ont dû appliquer des changements au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le nouveau Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud reprend la compétence milieux aquatiques sur les rivières : la Clouère, le Clain amont (jusqu'à la limite nord à Iteuil), la Vonne et les affluents le Palais et la Rhune. Il est présidé par M. Philippe Bellin aidé par trois vice-présidents, M. André Bibaud (la Clouère), M. Olivier Pin (le Clain amont jusqu'à Voulon) et M. Frédy Poirier (la Vonne, le Palais et le Clain de Vivonne à Iteuil).

Le nouveau territoire comprend 38 communes et représente 420 km de cours d'eau principaux. Le syndicat est soutenu financièrement par l'Agence de l'eau et le Conseil départemental, et a voté un budget d'environ 450 000 € pour l'année 2016.

Deux techniciens et six agents d'entretien interviennent sur les différents cours d'eau: entretien de la végétation, travaux de restauration, études, piégeage, sensibilisation...

Le syndicat est à votre disposition pour plus d'information :

Syndicat mixte des Vallées du Clain Sud 24 avenue de Paris 86700 COUHÉ Tél. 05 49 37 81 34

Secteur Clain jusqu'à Voulon, Bouleure, Vonne :

Manuel Mirlyaz clain.sud.manuel@gmail.com Tél. 06 81 59 74 25



# Le Prix des lecteurs de Cognac

Pour la seconde année, les bibliothèques mélusines se rassemblent pour participer au Prix des Lecteurs de Cognac. Cette année l'Europe est à l'honneur à travers 5 pays : la Slovaquie, l'Espagne, l'Écosse, l'Allemagne et la France. Le

29 mai dernier, la bibliothèque municipale de Jazeneuil a proposé à ses adhérents de s'inscrire pour contribuer choix du roman qui, parmi les 5 proposés, remportera le Prix le 19 novembre prochain. chaque bibliothèque son angle d'ap-



proche : les bibliothécaires bénévoles de Jazeneuil ont choisi « Les contes et légendes européens ». Ainsi, la présentation des ouvrages a été mêlée de contes des 5 pays en lice, racontés par Cilou Martin, de la compagnie jazeneuillaise « Le Zèbrophone ». Une présentation dynamique pour le plaisir des spectateurs. Les livres en concours sont accompagnés à la bibliothèque d'une exposition qui retrace l'ambiance des différents pays, et de nombreux ouvrages seront mis en avant pour l'occasion, avec le soutien de la Bibliothèque Départementale de la Vienne. L'aventure se terminera, comme l'an passé, par un brunch européen et une possible participation au Festival Littératures Européennes de Cognac.

Nouveauté cette année, les collégiens participeront au travers du Prix Alé (Adolescents, Lecteurs, Européens), toujours dans le cadre du festival. Son lancement aura lieu à la bibliothèque de Lusignan.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site du Prix : http://bit.ly/10Hezj5

#### Dates à retenir :

Courant septembre : discussions autour des romans dans les différentes bibliothèques.

Vendredi 14 octobre : vote et dépouillement à la bibliothèque de Lusignan (à confirmer).

Samedi 19 novembre : remise du Prix des Lecteurs à Cognac.



# Diagnostic culturel de la CCPM

La Communauté de communes du Pays Mélusin, sous l'impulsion de Véronique Rochais-Cheminée, vice-présidente en charge des affaires scolaires et de la culture, s'est lancée dans une démarche d'élaboration de sa politique de développement commun et durable en matière d'action artistique et culturelle, à travers une large concertation avec les acteurs du territoire.

Il s'agit d'une approche ouverte et transversale du développement culturel, décloisonnant les champs de l'éducatif, du culturel, du socioculturel, voire de l'environnement..., mais également des acteurs : élus, professionnels, bénévoles, artistes...

La démarche s'organise autour d'une instance de concertation plénière (dont la première a été réunie le 25 septembre 2015) et de sous-groupes de travail de cette instance.

Cette démarche s'articule autour de 3 phases :

- état des lieux de l'existant ;
- diagnostic et hiérarchisation des enjeux ;
- définition des scénarios de développement et d'un plan d'actions.

L'animation de la démarche est assurée par Sandra Beucher, chargée de développement culturel. Elle est accompagnée par Aline Rossard, responsable de la mission régionale « développement culturel et territoires » à la Ligue de l'Enseignement Poitou-Charentes.

- Depuis le lancement, plusieurs temps de travail se sont tenus entre octobre 2015 et janvier 2016 :
- 14 réunions de 2h minimum soit plus de 28h au total ;
- 1 fois par mois pour chaque groupe (4 sousgroupes en tout);
- 55 personnes (à la fois élus, salariés et bénévoles) se sont mobilisées, issues des 9 communes que comptent la communauté de communes.
- La diversité des acteurs du territoire a été représentée dans ces groupes de travail.

Cette mobilisation a été nourrie d'un entrain certain, d'une motivation et d'un plaisir à se retrouver, confortant le bien-fondé du choix des élus de la communauté de communes d'engager cette démarche participative à la fois animée et accompagnée.

Ces premières rencontres de travail ont d'ores et déjà généré une connaissance et une reconnaissance mutuelle des acteurs ouvrant des pistes à de nouveaux partenariats au sens large.

La deuxième réunion publique de l'instance de concertation plénière s'est tenue le 26 avril 2016 dans les nouveaux locaux de la Maison des Services à Lusignan en présence d'une quarantaine de personnes (élus, associations...).

Cette soirée a permis de présenter une restitution des premiers éléments produits par les différents groupes de travail, d'échanger et d'envisager la poursuite des travaux.

L'ensemble des comptes rendus et des documents de présentation publique est à retrouver sur le site de la Communauté de communes du Pays Mélusin: http://www.cc-paysmelusin.fr rubrique « tourisme culture ».



Photo : S. Pir

Pour parvenir à établir un diagnostic et des enjeux, il a été prévu d'affiner l'état des lieux par deux biais : un questionnaire détaillé et des réunions de groupes de travail.

Les groupes de travail se sont réunis autour des questions suivantes :

- groupe de travail A : « Comment la diffusion, la pratique, la création, l'animation et la conservation/valorisation agissent ou interagissent sur le territoire et à l'extérieur ? Quels sont les freins et les opportunités ? » ;
- groupe de travail B : « En quoi la collaboration entre acteurs est-elle importante ? Que permet-elle ? Comment l'encourager, l'accompagner, la développer ? ».

Pour tous renseignements complémentaires, contacter Sandra Beucher au 05 49 57 09 74.

# Vu à la télé

Le 24 mars, France 3 Poitou-Charentes s'est invitée dans notre beau village dans le cadre de l'émission-reportage *Itinéraire bis* pour aller à la rencontre de quelques-uns de nos concitoyens. Vous pouvez la voir ou la revoir à l'adresse suivante : http://bit.ly/1TBLyuU



## L'Escale

Depuis fin juin 2015, l'association l'Escale a ouvert à Lusignan un accueil de jour pour personnes âgées atteintes de maladies d'Alzheimer, maladies apparentées ou autres pathologies neurodégénératives (maladie de Parkinson). Une solution importante lorsque l'on choisit de rester vivre à domicile, durablement et dans les meilleures conditions.

L'accueil de jour de l'Escale propose de recevoir à la journée des personnes âgées vivant à domicile, avec pour ambition de contribuer à la préservation de leur autonomie et de leur épanouissement. La présence de professionnels favorise l'accès des personnes accueillies à une vie plus dynamique, en mobilisant leurs aptitudes physiques, psychiques et culturelles, dans une ambiance familiale et chaleureuse.

L'accueil de jour offre également une solution de répit aux aidants familiaux. Le soutien de l'époux/épouse et plus généralement de la famille constituent le socle indispensable permettant à la personne âgée malade de continuer à vivre chez elle. Cette aide quotidienne est cependant source de fatigue et d'isolement pour l'aidant familial. L'accueil de jour offre ainsi une sérieuse solution pour seconder l'entourage, permettant de concilier vie personnelle et accompagnement d'un proche en perte d'autonomie.

Le prix de journée est agréé par le Conseil départemental et ouvre le droit à l'Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA) sous certaines conditions. Le transport et le repas sont compris dans le prix de journée.

L'équipe propose un accompagnement adapté aux capacités de chaque personne : activités quotidiennes comme la cuisine ou le jardinage, ateliers mémoire, gymnastique douce, discussions, chant, jeux de société, sorties. L'accueil de jour propose un service de transport permettant de venir chercher la personne directement chez elle et de la ramener en fin de journée. Le transport est possible dans un rayon de 20 km autour de l'accueil de jour : cantons de Lusignan, de Vivonne et de Couhé. Le service est ouvert du lundi au vendredi, de 10 h à 17 h.

#### Contact:

Étienne Herout - Accueil de jour 10 rue des Alisiers - 86600 Lusignan Tél. 05 49 01 05 42

## Bienvenue!

Bienvenue à Jean-Michel Delavault, recruté depuis le 18 avril sur Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CAE) pour un emploi à temps partiel de 20 h hebdomadaires au service technique de la commune. Comme évoqué page

3, un seul emploi est insuffisant dans ce service.

M. Delavault nous vient de Curzay-sur-Vonne; avant d'être en recherche d'emploi, il a exercé des fonctions similaires à Coulombiers et Saint-Sauvant.



# 2 médaillés au Logis de la Cour

Depuis septembre dernier, sept résidents du Logis de la Cour sont licenciés à l'Association Pongiste Mélusine au sein de sa section « sport adapté ». L'encadrement est assuré par Serge Fourneau et Bruno Priou, infirmier au centre hospitalier Henri Laborit. Le Logis de la Cour est un lieu de vie géré par l'association Audacia en partenariat avec Henri Laborit.

Après avoir brillamment participé au championnat départemental en mars, six résidents ont participé au championnat régional de tennis de table organisé par la Fédération de sport adapté le 10 avril à Poitiers.

Mickael et Philippe ont décroché la médaille de bronze de leur catégorie et ont été qualifiés pour les championnats de France qui se sont déroulés à Agen du 23 au 26 juin 2016.

Nous adressons nos plus chaleureuses félicitations et tous nos encouragements aux pongistes du Logis de la Cour!





# Jardiniers, cultivez aussi la nature!

A la ville comme à la campagne, la flore sauvage et la petite faune (insectes, oiseaux, batraciens...) ont de plus en plus de mal à trouver leur place. Et si, pour redonner sa place à la nature, nos



parcs, jardins et balcons devenaient moins artificiels? Cela nous rendrait bien des services et embellirait notre vie. Pour accueillir plus de biodiversité chez vous, imitez la nature! Voici les conseils de nos jardiniers...

## Respectez le cycle de la vie

Tous les êtres vivants sont liés par la chaîne alimentaire : les plantes en sont le premier maillon, viennent ensuite les animaux végétariens qui les consomment, leurs prédateurs, qui sont mangés à leur tour, puis les organismes qui recyclent la matière morte végétale ou animale. Il se crée entre tous un équilibre qui limite la prolifération des uns au détriment des autres, à condition toutefois que chacun trouve aussi où se loger pour se reproduire et s'abriter selon ses besoins.

# ► Offrez le gîte et le couvert

#### La vie commence dans le sol

Nourrissez votre sol avec du compost. En le digérant, les insectes, vers, champignons et bactéries qui y vivent entretiendront sa fertilité naturelle. Protégez-le des agressions du vent, du soleil et du froid avec de la paille, de l'herbe sèche ou des végétaux broyés. Pour l'ameublir, contentez-vous de l'aérer à la grelinette sans le retourner, ce qui bouleverserait sa structure et perturberait ses précieux habitants. Vous pourrez ainsi proscrire définitivement les engrais chimiques, toxiques pour la vie souterraine et pour vous.

#### Fleurs et plantes sauvages

Ne tondez pas trop ras votre pelouse et laissez-la se développer et fleurir par endroits pour offrir nourriture et refuges à de nombreux animaux, notamment aux insectes pollinisateurs. Dans vos massifs, si vous aimez les variétés horticoles, privilégiez les fleurs à corolle simple, plus accessibles aux butineurs, et laissez fleurir des herbes spontanées en mélange.

#### Le rôle des arbres

Plantez des haies et des buissons d'essences

locales qui produisent fleurs et baies au fil des saisons. Conservez les vieux arbres : cavités et fissures abritent des nids et offrent des sites d'hibernation, le bois pourrissant nourrit de nombreux insectes.

## Des abris partout

Vous pouvez installer des nichoirs pour les oiseaux, les insectes et les chauves-souris, mais commencez donc par préserver les nombreux abris que le jardin offre naturellement : tiges des plantes sèches, feuilles mortes, compost, tas de bûches ou de branchages, pierres en tas ou en muret... Et n'oubliez pas que le lierre, la ronce et l'ortie (très appréciée par les chenilles de nombreux papillons) sont inestimables pour de nombreuses espèces.

#### L'eau, c'est la vie!

Aménagez un point d'eau : les libellules et les batraciens viendront y pondre, les abeilles, les oiseaux et les petits mammifères s'y désaltérer. Pensez à le sécuriser avec une rampe en grillage pour la faune terrestre.

## Et au potager ?

Les alignements artificiels de plantes favorisent les maladies et les proliférations d'insectes. Pour limitez ces désagréments, associez divers légumes entre eux et avec des fleurs, et pratiquez la rotation des cultures. Laissez quelques lé-



gumes monter à graines, tolérez des fleurs sauvages spontanées et les premiers pucerons pour attirer syrphes,

chrysopes, papillons, coccinelles et mésanges qui se chargeront de tout réguler.

## Laissez vivre votre jardin

Ne nettoyez pas trop votre jardin et supprimez tout pesticide. Composez plutôt avec la nature et découvrez l'esthétique d'un jardin un peu sauvage. Enfin, prenez le temps d'observer la vie qui s'y installe, la diversité des insectes, oiseaux, lézards, etc., mais aussi celle des fleurs sauvages.

La LPO Vienne a édité quatre fiches sur le jardinage et sur la nature au jardin. Vous pouvez les télécharger sur le site vienne.lpo.fr (dans « Nos publications », à la rubrique « Plaauettes et affiches »). Si vous

n'avez pas Internet, demandez-nous l'édition papier.

#### **LPO Vienne**

389 avenue de Nantes - 86000 POITIERS Tél. 05 49 88 55 22 - vienne@lpo.fr Site vienne.lpo.fr - ff LPO Vienne



## **Déchets**

Dans les précédents numéros de *L'Écho de la Vonne*, des informations vous ont été communiquées sur les différents types de déchets acceptés à la déchèterie de Lusignan et sur l'interdiction d'incinération par arrêté préfectoral. Si vous n'avez pas conservé ces numéros, vous pouvez retrouver ces informations sur le site internet de la commune.

Au vu de certaines dérives constatées depuis lors, un rappel de quelques consignes s'avère donc nécessaire.

- ➤ Tous les déchets qui ne sont pas collectés par le ramassage des ordures ménagères (bacs jaunes et sacs poubelles) sont à déposer à la déchèterie, y compris les déchets verts, les cendres ou un vieux frigo...
- Pour pourvoir au paillage des massifs, la commune, <u>sur demande</u>, peut accepter néanmoins certains déchets de taille : charmille, noisetier, bouleau, cerisier, que vous pouvez déposer en bon ordre à côté des ateliers municipaux au Pré Sableau. Les agents communaux pourront alors les broyer pour les utiliser selon les besoins.

Sont interdits : résineux, pyracantha, troènes, thuyas, rosiers et autres épineux d'une manière générale.

Si des abus sont malgré tout constatés, l'espace de collecte devra être fermé!

La déchèterie de Lusignan est ouverte de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30, lundi, mercredi, vendredi et samedi.

# Nuisances (rappel)

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils, telles que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc., dont le bruit particulier est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants:

- du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 19 h ;
- les samedis de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h;
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.»
- Ci-dessus, l'article 8 de l'arrêté préfectoral re-

latif aux **bruits de voisinage**. Cet extrait est porté à la connaissance de tous pour éviter quelques abus signalés ou constatés ça et là. Nous ne vivons pas seuls, et le respect de ces horaires et donc de son voisinage relève du « bien vivre ensemble ». C'est majoritairement le cas. Cependant, en cas d'abus, rappelez – courtoisement – à votre voisin ces horaires. S'il est insensible à votre courtoisie, gardez votre sang-froid, et, à défaut de policier municipal, appelez la Gendarmerie nationale en dernier recours.

▶ Il n'y a pas que les nuisances sonores, il y a aussi celles dues à l'incinération de déchets verts (tonte, taille). Sachez que l'incinération des déchets ménagers – déchets verts compris –, avec ou sans incinérateur, est formellement interdite.

# Agenda

#### Août

• 14 : repas champêtre organisé par le JFC, feu d'artifice et bal populaire

#### Septembre

- 17 : chœur de femmes *Sybilla* de Poitiers, à l'église St-Jean-Baptiste (après-midi)
- 18 : balade contée organisée par la bibliothèque municipale

# Vie pratique

#### **►** Mairie

Du lundi au samedi, de 9 h à 12 h, le vendredi de 14 h à 17 h

Tél. 05 49 89 05 20 contact@jazeneuil.fr www.jazeneuil.fr

- En raison de travaux de rénovation, la mairie (et l'agence postale) sera fermée du 25 juillet au 6 août. Une permanence téléphonique sera assurée les matins du 25 au 29 juillet.
- ► Agence postale

Du lundi au samedi, de 9 h à 11 h 20 Tél. 05 49 03 25 69

Relecture : T. Billerot

Tirage: 410 ex.

#### Médecin

M. DESVIGNE Patrice 19 cité du Moulin Tél. 05 49 53 54 34



**Rédaction**: B. Bellini, G. Le Rest, C. Litt, C. Martin, E. Roy **Mise en page**: C. Litt, É. Marchoux **Impression**: RBS86

